

# Pierre Werner

## Témoignages d'une vocation européenne

Actes de la table ronde des grands témoins

Luxembourg, 27 novembre 2013



## Charles-Ferdinand Nothomb

Ministre d'État de Belgique  
Président du Cercle européen Pierre Werner

---



Dans la logique européenne et communautaire qui était celle de son plan (que nous appelons le plan Werner) où il appelait un contrôle parlementaire de la politique économique commune, il était logique que Pierre Werner soit, en 1978, candidat, élu, et présent au premier Parlement européen élu au suffrage universel.

Cette candidature avait, de par la stature de l'homme d'État, une portée qui débordait la circonscription électorale du Grand-Duché. Il fut appelé à participer à la campagne dans les pays voisins. Ce fut le cas en Belgique, dans la Province du Luxembourg belge, où son autorité morale et intellectuelle était très appréciée.

Au cours de cette campagne partiellement commune, fut élaboré le concept d'un Cercle européen de réflexion sur les perspectives et réalités frontalières et européennes.

Rappelé à la tête du gouvernement du Grand-Duché de 1979 à 1984, Pierre Werner n'a pu effectivement assumer la présidence de ce Cercle Européen qu'à partir de 1985, mais il l'a fait avec une simplicité et une conviction, pendant les dernières années de sa vie active, jusqu'à la fin du siècle.

Il donnait une dimension européenne à toutes les réflexions sur les problèmes les plus concrets de la vie de ses concitoyens par-dessus la frontière.

Il avait, déjà dans les années 60, comme Premier ministre du Grand-Duché, relancé la coopération dans la «Grande Région» en faisant transférer de Sarre vers Luxembourg, le siège de l'Institut Régional Intracommunautaire, l'IRI.

Celui-ci s'est transformé en 2000, en Institut de la Grande Région, toujours vivant en 2013.

Pierre Werner a donc rayonné non seulement sur les grands espaces de l'Europe et du Monde, mais aussi sur les régions voisines et les pays voisins du Grand-Duché. Il était attaché aux bonnes relations du Grand-Duché avec la Belgique, et la Belgique le lui rendait bien.

Après son décès, en ce début du 21<sup>e</sup> siècle, le Cercle qu'il présidait a changé de nom et s'appelle désormais «Cercle Européen Pierre Werner». Le Cercle Européen Pierre Werner aura dorénavant vocation à focaliser son action sur des questions d'intégration européenne et de construction institutionnelle, à partir de la perspective du vécu frontalier de ses membres et dirigeants. Dans cette optique, le Cercle privilégiera les articulations par rapport aux défis de la construction européenne actuels et futurs.

L'un des défis majeurs que l'Union européenne et ses États membres souverains auront à relever est la bonne conception de la gouvernance à niveaux multiples. Penser la gouvernance européenne souveraine, propre, en accord avec les aspirations des États membres de rester en charge de leur propre architecture institutionnelle et de leur gestion politique requiert une approche nouvelle. Gouverner l'Europe doit devenir l'affaire de l'Europe. La gouvernance des États a toujours été et restera leur domaine réservé. Une gouvernance européenne ne se conçoit pourtant pas sans l'intervention des États membres, ni sans avoir des répercussions sur la leur. Ceci appellera le Cercle à s'occuper également de l'évolution de la gouvernance des États membres de l'Union dans le contexte de celle-ci, et plus particulièrement de la modernisation continue du paysage institutionnel et décisionnel de la Belgique et du Luxembourg.

Un fédéralisme européen digne de ce nom vise avant tout une gouvernance européenne autonome, se libérant de la tutelle constante et oppressive de la ratification unanime, par tous les États membres du moindre élément constitutionnel européen. L'Europe doit parvenir à un pouvoir constituant qui lui appartient en propre, quitte à ce qu'une intervention des États membres soit maintenue dans celui-ci. En même temps, la manière européenne de légiférer doit se départir de l'association permanente des États membres – le règlement européen doit devenir la règle pour la législation matérielle à l'avenir, alors que le recours aux directives sera limité aux seuls domaines (à spécifier) qui requièrent une législation cadre européenne. Expliquer l'Europe, faire accepter et vouloir l'Europe passe par une répartition des compétences claire entre Europe et États membres. Ceci est d'autant plus vrai que certains de ces États membres sont eux-mêmes des fédérations.

Le Cercle devra ainsi procéder à une démarche de conception qui, en replaçant l'évolution dans l'inspiration des origines au besoin, ose formuler de manière claire et convaincante les réformes institutionnelles de l'Europe à venir. Pierre Werner lui-même plaçait son chef d'œuvre, l'Union économique et monétaire, dans une logique rigoureusement communautaire (un «centre de décisions économiques» responsable devant un Parlement européen à venir). C'est le contraire de la gouvernance européenne actuelle. À nous de le réaffirmer, et à nous d'en détailler les conséquences pour l'actualité et l'avenir de la construction de l'Europe.

[Danièle Fonck]

Je vous remercie. J'aimerais remercier aussi le public pour sa grande qualité d'écoute, les intervenants pour leurs témoignages pertinents, Sir Brian pour son humour si britannique et Claude Strasser pour sa patience également. À vous Marianne Backes.

[Marianne Backes]

Évidemment, je remercie aussi chaleureusement notre modératrice ! J'ai le plaisir maintenant d'inviter Monsieur Claude Strasser, directeur général de la Poste, à prendre la parole. Il a bien voulu s'associer aux festivités du centenaire de la naissance de Pierre Werner pour présenter à cette occasion un timbre commémoratif.